

Des chantiers dignes, un travail décent – halte au dumping!



Des chantiers sans dumping!

- **Les travailleurs de la construction sont toujours plus nombreux à travailler dans des conditions précaires.** Il est nécessaire de limiter le travail temporaire et d'introduire le droit à un emploi fixe.
- **L'expérience professionnelle est précieuse.** Les diplômes étrangers doivent être reconnus. Après 3 ans d'expérience professionnelle, un travailleur de la construction doit passer dans la classe de salaire B. Et la part maximale des travailleurs de la catégorie C sur les chantiers doit être définie.
- **Le dumping salarial ruine la construction.** Il est nécessaire d'établir une liste afin que les entreprises correctes reçoivent les mandats.

Plus de protection pour notre santé!

- **Les intempéries sont dangereux pour la santé.** Il faut définir des critères clairs pour l'interruption du travail en cas de danger lié au temps.
- **Notre santé n'est pas un privilège.** Si le travail est suspendu pour cause d'intempéries, une garantie est nécessaire pour assurer le paiement intégral du salaire.
- **La sécurité au travail n'a pas de prix.** Les vêtements de protection doivent être payés par l'employeur.

Notre avenir: des chantiers dignes, un travail décent

- **Il faut du temps pour bien construire.** Les maîtres d'ouvrage – en particulier les pouvoirs publics – doivent prendre leurs responsabilités et accepter des délais réalistes.
- **Nous travaillons pour vivre.** Il faut développer des modèles de temps de travail favorisant l'équilibre entre le travail et la vie privée.
- **L'expérience des travailleurs de la construction est un pilier essentiel de la construction.** Les travailleurs de longue date ne doivent pas craindre d'être licenciés. Ils doivent bénéficier d'une protection renforcée contre le licenciement.